



# Lorry-Mardigny n'intégrera pas l'Eurométropole de Metz le 1er janvier 2022 : les premières explications.

Contre toute attente, la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) de Meurthe et Moselle qui s'est tenue le lundi 29 novembre 2021 a décidé de remettre à une date ultérieure son avis sur le retrait de la commune de Lorry-Mardigny de la Communauté de Communes de Mad et Moselle (CCM&M).

Après les votes favorables de la CCM&M en 2017, de la commune de Lorry-Mardigny et de l'Eurométropole de Metz en 2020, et de la CDCI de Moselle en octobre 2021, il ne restait que celui de la CDCI de Meurthe et Moselle pour lever le dernier verrou pour une adhésion au 1er janvier 2022 de Lorry-Mardigny à l'Eurométropole de Metz.

Après de très longs débats, la CDCI de Meurthe et Moselle a suivi la requête du Président de la CCM&M présent. Il s'est battu bec et ongles pour la nécessité d'un nouveau vote de son conseil communautaire sur la sortie de Lorry-Mardigny :

- sur les conditions financières du retrait en se retranchant derrière une loi de décembre 2019, pourtant postérieure à la délibération prise par la CCM&M en 2017 autorisant notre sortie.
- sur la sortie de Lorry-Mardigny en elle-même, en considérant que la délibération de 2017 est caduque car ancienne. Cette délibération n'a jamais été remise en cause par son conseil communautaire, jusqu'à aujourd'hui. Le président de la CCM&M considère aussi que cette demande concernait le rattachement de la commune à la Communauté de Commune du Sud Messin, alors qu'elle n'en fait aucunement mention dans la délibération prise. Bien au contraire, cette délibération indique bien le souhait de la commune de se rapprocher de « l'agglomération de Metz ».

Les conséquences de ce nouveau report à délibérer :

- Une année de collaboration intensive passée avec les services de l'Eurométropole de Metz malheureusement perdue.
- Des interrogations sérieuses sur le sens de la parole donnée au moment de la création de la CCM&M autorisant le rapprochement de Lorry-Mardigny avec « l'agglomération de Metz ».
- Un village et des élus sous le choc avec des conséquences certaines sur le quotidien qui devait se mettre en place en 2022.

Dans son dernier courrier, le président de la CCM&M rappelle qu'il tiendra ses engagements envers la commune de Lorry-Mardigny, que notre départ sera acté par son conseil communautaire.

Alors quel intérêt va-t-il chercher dans cet acharnement à délibérer à nouveau ?

Pour le Président de la CCM&M, c'est d'abord l'application d'une procédure qui est dictée par la loi. Cette même procédure a été interprétée différemment par la CDCI de Moselle et la CDCI de Meurthe et Moselle.

La commune de Roncourt a engagé une procédure d'adhésion en même temps que Lorry-Mardigny. Contrairement à nous, Roncourt n'avait pas la délibération autorisant sa sortie de sa communauté de communes, mais adhère malgré tout à l'Eurométropole de Metz au 1er janvier 2022, cela grâce à une procédure dérogatoire.

Lorry-Mardigny ayant cette délibération de sortie, la procédure de droit commun est engagée par la Préfecture de Moselle. La remise en cause de cette délibération par le Président de la Communauté de Commune de Mad et Moselle, validée par la CDCI de Meurthe et Moselle, bloque les échéances. Cette confiance donnée sur les engagements pris a été fatale pour nous. Même s'il s'en défend, la responsabilité de ce report est bien de celle du Président de la CCM&M.

Mais une chose est certaine: Lorry-Mardigny fera bien partie de l'Eurométropole de Metz, seule la date nous échappe encore.